

Règlement du restaurant scolaire

La cantine est un espace de restauration où des règles de vie collective existent que je dois respecter.

J'y ai des droits et des devoirs.

■ J'ai le droit de :

- manger tranquillement.
- discuter calmement sans déranger le repas de mes camarades.

■ J'ai le devoir de :

- me mettre correctement en rang pour aller déjeuner ou pour sortir de la cantine.
- respecter les adultes chargés de surveiller le bon déroulement du trajet et d'écouter leurs consignes.
- respecter les adultes chargés de me surveiller à la cantine et d'écouter leurs consignes.
- d'avoir un comportement correct :
 - Je ne dois pas crier.
 - Je ne peux pas me déplacer sans autorisation.
 - Je me tiens correctement à table et je ne me balance pas sur ma chaise.
 - Je ne joue pas avec la nourriture ni le pichet d'eau.
 - Je mange proprement.
 - Je suis poli.
 - Je ne dois pas jouer avec mes couverts.
- Je n'ai pas le droit de m'opposer physiquement et verbalement à un adulte.

■ Sur le trajet entre l'école et la cantine, je ne dois pas pousser un camarade dans la haie.

En cas de non respect de ces règles, Monsieur le Maire se réserve le droit de rencontrer les parents et d'exclure un élève de la cantine.